

**Décision portant délégation de signature**

Le directeur général de l'établissement public d'insertion de la défense,  
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Franck Guyot, chef du service achats et moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes décisions et pièces de correspondance suivants :

- toute correspondance et décision de conduite se rapportant aux directives générales du ressort de la direction générale ;
- les autorisations de congés (congés annuels, RTT et absences exceptionnelles) des personnels placés sous son autorité ;
- les ordres de mission pour la France métropolitaine des agents relevant de son service ;
- les engagements budgétaires internes à l'établissement dans le respect des budgets alloués à sa direction, des procédures internes de validation, des engagements juridiques et contractuels de l'ordonnateur.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service SAMG, la présente délégation est confiée au chef du service affaires juridiques et marchés publics, M. Pierre-Ange Zalberg.

**Art. 3** - La présente décision sera insérée au registre des actes administratifs de l'établissement et publiée sur le site [www.epide.fr](http://www.epide.fr)

Charles de Batz de Trénquelléon



Déléataire	Spécimen de signature
Franck Guyot	